

BRASLES INFOS



LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 3 MARS 2020 - n°65

L'ÉDITO

Madame Monsieur,
Chers concitoyens

Et bien voilà, c'est le dernier Flash du mandat.

Nous aurons réussi à tenir pendant 6 ans ce rythme d'informations mensuelles en complément du bulletin municipal annuel, dont le dernier numéro devrait sortir dans quelques jours.

L'actualité municipale est importante pour les habitants, pour leur vie quotidienne, pour rompre aussi l'isolement de certains.

Cette fois-ci, place aux dernières informations et recommandations connues sur le Coronavirus qui inquiète.

La mondialisation des échanges ajoute à la crainte d'extension de cette épidémie.

Les mairies sont aussi le premier lieu des informations reçues de la Préfecture et des Ministères. Conformez-vous aux prescriptions.

Et puis dans toutes les communes de France, l'actualité ce sont aussi les élections municipales des 15 et 22 mars.

Vous trouverez ici les dernières informations pour leur bon déroulement afin que vous puissiez exercer sans problème ce devoir démocratique important.

Mais en attendant la vie municipale continue.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien à vous,
Michèle FUSELIER

Maire de Brasles
Vice-présidente du Conseil départemental de l'Aisne

Le chiffre : 1 000

C'est le nombre d'habitants inscrits sur la liste électorale de Brasles au soir du 7 février 2020, jour de clôture des inscriptions pour pouvoir participer aux élections municipales des dimanches 15 et 22 mars.

CORONAVIRUS : les recommandations utiles

Information
CORONAVIRUS COVID-19
LE POINT SUR LA SITUATION

Le Ministère de la santé demande aux personnes de retour de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, Corée du Sud et d'Italie (régions de Lombardie et de Vénétie) d'éviter les lieux publics.

Si vous ou l'un de vos proches avez séjourné en Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), à Singapour, en Corée du Sud ou dans les régions italiennes de Lombardie, Vénétie, Toscane Ligurie et Sicile au cours des 14 derniers jours, plusieurs recommandations s'imposent :

- Surveillez votre température 2 fois par jour.
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infections respiratoires (toux, difficultés à respirer...).
- Portez un masque chirurgical en présence d'autres personnes et lorsque vous devez sortir.
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique
- Évitez les contacts avec les personnes fragiles (femmes enceintes, personnes âgées, malades chroniques...).
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, cinéma, restaurants...).
- En cas de fièvre ou sensation de fièvre, de toux ou de difficultés respiratoires : contactez exclusivement le SAMU en composant le 15 et en spécifiant votre voyage.

Sur recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé, vous ou vos enfants ne devez pas vous rendre dans des établissements publics pendant les 14 jours qui suivent votre retour (y compris école, crèche, centre de loisirs etc.). Durant cette période, les préconisations listées ci-dessus s'appliquent.

Pour connaître l'ensemble des informations et des recommandations sur le coronavirus, une cellule d'information du public est ouverte pour les 5 départements de la zone Nord (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) : 03 20 30 58 00.

La cellule d'information du public est ouverte tous les jours, jusqu'à nouvelle instruction, de 08h30 à 21h00.

De manière générale, pour réduire le risque de contagion des maladies hivernales, il est recommandé de :

- se laver les mains régulièrement ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- porter un masque si l'on est malade.

Plus de renseignements : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
Numéro vert national : 0 800 130 000 (appel gratuit, 7 jours sur 7, de 9h à 19h).

Retour en images sur...



Mercredi 19 février, les élus municipaux ont participé avec Clésence, bailleur social, à une visite du chantier des 14 maisons, en cours de construction à la Briqueterie.

Le travail de gros œuvre est terminé depuis plusieurs semaines et ce sont désormais les artisans de différents corps de métiers qui se succèdent pour achever l'intérieur des logements. Suivront prochainement des opérations de remblai des terrains des maisons et de terrassement des accès.

La livraison du chantier de ces maisons avec petits jardins, destinées à la location et qui s'intègrent parfaitement au hameau de la Briqueterie, est annoncée par Clésence d'ici l'été.

Un nouveau Président pour la section Brasloise des Anciens Combattants



Samedi 8 février, la section Brasloise des Anciens Combattants s'est réunie pour son assemblée générale annuelle en salle Condorcet.

A cette occasion, André DAGONET, son Président a fait part du souhait du bureau de passer le relai à une nouvelle génération, pour continuer d'honorer le Devoir de Mémoire.

Un nouveau bureau a été formé à cette occasion. La présidence est désormais assurée par Jean-Marc MEURICE (ancien OPEX), Guy DEVAUGERMÉ assure le rôle de trésorier de l'association et Matthieu BARANZINI et Valentin BARANZINI en sont respectivement le secrétaire et le vice-secrétaire.

Michèle FUSELIER a salué l'engagement fort des membres du bureau sortant, également composé de Jacques GILLON, trésorier et de Simone MAILLARD secrétaire, et appelé de ses vœux la poursuite des actions engagées depuis des années à Brasles.

Une pièce d'identité obligatoire pour pouvoir voter

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter lors d'élections. Sont notamment acceptés :

- la carte nationale d'identité ou le passeport, valides ou périmés depuis moins de 5 ans
- le permis de conduire en cours de validité
- la carte vitale avec photographie
- le permis de chasser, (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- la carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- la carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie

Voter par procuration : comment s'y prendre ?

Les dimanches 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent à Brasles pour voter, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur également inscrit sur la liste électorale de la commune. Ce dernier votera en votre nom.

Pour faire établir la procuration, vous devez vous rendre à la Gendarmerie (désormais située à Nogentel) qui vous remettra le formulaire à compléter. Si vous êtes dans l'incapacité de vous y déplacer du fait de votre état de santé ou d'une infirmité sérieuse, vous pouvez demander qu'un gendarme, se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

Une procuration peut être établie tout au long de l'année et il n'existe pas de date limite à son établissement. Néanmoins les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin. Il y a non seulement une plus forte affluence dans la semaine précédant le scrutin, mais une procuration trop tardive mettra en péril son acheminement en mairie dans les délais.

Inscriptions ouvertes pour la bourse aux jouets et aux vêtements

L'association Brasles Demain organise une bourse aux jouets et aux vêtements le dimanche 5 avril, de 10h à 17h à l'Espace Culturel Raymond Commun.

Le tarif exposants est fixé à 2€ pour une table de 1,80x0,80m (installation à partir de 7h30).

Inscriptions au 06 60 11 16 71 avant le 29 mars. Attention, la capacité d'accueil de la salle est limitée à 35 exposants.

BOURSE AUX JOUETS ET AUX VÊTEMENTS

à BRASLES de 10h à 17h

5 dimanche avril 2020

Espace Culturel Raymond Commun
Entrée libre - Buvette

EXPOSANTS
2€ l'emplacement
Table de 1,80 x 0,80 m
(limité à 35 exposants)
Installation à partir de 7h30

INSCRIPTIONS
06.60.11.16.71
avant le 29 mars 2020

T.P.A.S. - Ne pas payer sur le voie publique

Prochainement à Brasles...

7 mars

Samedi 7 mars à 20h30, la CARCT vous propose d'assister à la représentation « Dans la peau de Cyrano » à l'Espace Culturel Raymond Commun. Un spectacle drôle et poétique où un comédien seul en scène interprète une galerie de personnages hauts en couleur. Informations et réservations sur www.carct.fr. Tarifs : de 8 à 14€.

15 & 22 mars

Dimanches 15 et 22 mars, 1^{er} et 2^{ème} tours des élections municipales. Le bureau de vote, installé dans la salle Condorcet de la Mairie, sera ouvert de 8h à 18h.



PANNEAU POCKET / Pour être informé en continu et en temps réel sur ce qui se passe à Brasles (alerte météo, travaux, rappel des événements...), téléchargez l'application GRATUITE Panneau Pocket sur votre smartphone ou votre tablette. Choisissez Brasles dans la liste des communes et cliquez sur le cœur pour le mettre en jaune. Vous serez alerté par notification dès la publication de nouvelles informations !

Mairie de Brasles

Nous vous accueillons : **Le lundi et le vendredi** : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 / **Le mercredi** : de 08h30 à 12h00 /

Le mardi et le jeudi : de 13h30 à 17h30 / **Le samedi** : de 10h00 à 12h00

Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : contact@brasles.fr